

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 18 (1910)

Heft: 9

Artikel: Le service de santé pendant la guerre russo-japonaise

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682776>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

donnée ma situation, la question me préoccupe. Quant à mon idée de la fin, peu m'importent, après tout, les détails de l'organisation. Je prie seulement qu'on veuille bien examiner sérieusement la question d'un examen pratique, renouvelé périodiquement et dont le fonctionnement place les samaritains enrôlés et les samaritains isolés sur un pied d'égalité.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

E. E. C.

Il nous semble qu'on ne peut pas mieux dire, et que notre correspondant envisage le côté pratique de la question des secours que les samaritains doivent donner, sous

un angle objectif et réel, et dans le cadre dans lequel il doit être placé.

Nous pensons aussi que la question de l'examen autorisant les samaritains de « pratiquer » dans la limite de ce qu'ils ont appris, est bien comprise par M. E. E. C. qui ne fait pas du secourisme en théorie, mais qui a l'habitude de prêter son concours utile et pratique lorsqu'on a besoin de ses services.

Comme toute la question doit être étudiée par le Comité central de l'Alliance des samaritains suisses, nous espérons que celui-ci tiendra compte — dans la décision qu'il prendra — des vœux légitimes et des idées justes préconisées par notre aimable correspondant.

LA RÉDACTION.



Le service de santé pendant la guerre russo-japonaise

Un travail intéressant sur le service de santé pendant la guerre russo-japonaise a été publié dernièrement par un capitaine médecin de l'armée suisse, le Dr Limacher, de Lucerne.

L'auteur a cherché à tirer une leçon pour nos services sanitaires de Suisse des expériences heureuses et malheureuses faites pendant cette terrible campagne dont les étapes principales sont encore dans toutes les mémoires : Le Jalu, Wa-Fangu, Liaoyang, le Schaho, Sandepu, Port-Arthur, Moukden.

Les masses d'hommes qui se mesurèrent sur ces champs de bataille sont imposantes. Mentionnons seulement celles qui participèrent au dernier acte de cette guerre de près de 20 mois, et qui furent en présence pendant 12 jours à Moukden :

Côté russe 310,000 hommes avec 1088 canons. — Côté japonais, 290,000 hommes avec 900 canons.

Les pertes à cette seule bataille de Moukden ont été de 90,000 Russes et 41,000 Japonais mis hors de combat!

Après la campagne, les Russes, dans leurs statistiques, n'ont accusé que 8500 morts, 50,000 blessés et 9500 manquants. Ces chiffres sont évidemment inexacts et beaucoup trop faibles, ils ne correspondent que de loin aux pertes réellement subies.

La Direction sanitaire militaire japonaise a, de son côté, fourni pour son armée, les données suivantes :

| Morts sur le champ de bataille | Hommes |
|---|---|
| et à la suite de blessures | 43,000 |
| Blessés pendant la campagne | 153,000 |
| Manquants | 5,000 |
| Blessés en dehors des combats | 16,000 |
| Tombés malades | 221,000 |
| soit au total environ | 440,000 hommes mis temporairement ou définitivement hors de combat. |

Comme l'armée japonaise comptait environ 1,200,000 hommes, c'est donc exactement un tiers des combattants qui ont dû être évacués et soignés.

Si l'on savait (et le calcul a été fait) qu'il a fallu aux Russes 40 obus et 1053 cartouches pour mettre *un* Japonais hors de combat, on se rendra compte de la quantité prodigieuse de munition employée pendant la guerre de Mandchourie.

Les chiffres de blessés et de malades ont aussi leur éloquence par rapport aux secours qui ont dû être apportés à ces milliers d'hommes mis hors de combat, et dont le service de santé des deux armées a eu à s'occuper. Mais la question du service sanitaire a été résolue d'une façon très différente par les Japonais et par les Russes. Du côté japonais, le service sanitaire était entièrement assuré par les organisations militaires, et les services auxiliaires — ceux de la Croix-Rouge japonaise — ont eu à déployer leur activité sur les vaisseaux-ambulance seulement, et dans la mère-patrie. S'il n'a pas été nécessaire d'avoir recours à la Croix-Rouge du Japon sur le terrain des hostilités, c'est que les services sanitaires militaires étaient amplement suffisants et fort bien préparés. Il n'en fut pas de même du côté russe, nous le verrons tout à l'heure.

* * *

Chaque division japonaise a une compagnie sanitaire de 10 médecins, 400 infirmiers-brancardiers munis d'une centaine de civières; en outre, la division possède 6 ambulances comprenant 6 médecins, 50 hommes, 40 soldats du train et les chevaux nécessaires au transport du matériel d'hôpital. Enfin, il y a lieu d'ajouter à ces formations spéciales la troupe sanitaire régimentaire, soit, par régiment:

6 médecins

15 sous-officiers

12 infirmiers

24 brancardiers

et un certain nombre de chevaux porteurs de matériel sanitaire. Tout le matériel est en effet chargé à dos de cheval, et peut être déplacé facilement en même temps que le régiment.

Chaque lazaret était muni d'un appareil de stérilisation, d'un microscope et d'un appareil Röntgen! L'élasticité de ces lazarets de 200 malades était telle, que chacun d'eux put hospitaliser un millier d'hommes environ, en cas de nécessité. La division japonaise possède en outre une réserve en hommes et en matériel sanitaire, destinée à combler les vides qui se présentent inévitablement au cours d'une campagne.

La répartition des médecins se fait, dans l'armée japonaise, de la façon la plus opportune: aux formations mobiles de l'avant, les Japonais adjoignent de jeunes médecins robustes, habitués à la vie des camps, bons cavaliers au courant de la tactique militaire, et débrouillards.

Les médecins plus âgés trouvent leur emploi dans les ambulances, chacun selon ses aptitudes spéciales; et c'est dans les formations de la seconde et de la troisième ligne de secours qu'on incorpore les chirurgiens de profession et les professeurs. Ainsi échelonnées, desservies par des personnes capables, d'après la maxime: «l'homme qu'il faut à la place qu'il faut», ces formations sanitaires ont rendu — pendant la campagne de Mandchourie — le maximum de services possible.

Une des questions les plus importantes dont eurent à s'occuper les médecins japonais fut celle de l'hygiène et de la prophylaxie antiépidémique. Le général Oku savait bien que moins une troupe a de malades, de trainards, de gens affaiblis, plus aussi sa force combattive est considérable.

La préoccupation constante des médecins de troupes était de prévenir les maladies infectieuses, les épidémies, de veiller aux boissons pures et à l'alimentation saine, à l'habillement léger, en coton, pendant l'été, plus lourd, en laine et four-

rures, en hiver. Des soins minutieux furent prescrits pour éviter les pieds blessés. Il est même arrivé qu'on ait fait changer de linge à des troupes avant d'entrer au combat, afin de diminuer les chances d'infection des blessures.

(A suivre.)



Nouvelles de l'activité des sociétés

Direction centrale de la Croix-Rouge. — Le dernier acte concernant les secours de la Croix-Rouge suisse en faveur des sinistrés de l'Italie méridionale a été accompli le 15 juillet 1910. Il s'agit de la signature du contrat entre la Société suisse de la Croix-Rouge et le Patronato Regina Elena concernant la remise définitive des deux Villages suisses à cette dernière association de bienfaisance.

Le Secrétariat général a reçu le 1^{er} août, date de notre fête nationale, des télégrammes signés des locataires de nos chalets à Reggio et à Messine, et qui ont manifesté ainsi encore leur reconnaissance à la nation suisse et à notre société.

Le solde restant de la collecte de janvier 1909, qui était d'environ fr. 3000, a été attribué, par décision de la Direction centrale, à l'œuvre nationale de secours en faveur des inondés de la Suisse.

Société militaire sanitaire suisse. — *Aux comités des sections.*

Chers camarades,

Notre rapport annuel contient une petite erreur à la page 11: la section de Gossau-Flawil est présidée depuis le mois de mars 1910 par l'infirmier F. Ledergerber, à Zinggenhub près Andwil.

Nous vous avisons aussi que lors de la dernière réunion du Comité central, et après une longue discussion, nous avons adopté pour les membres de notre société le type de l'assu-

rance journalière. Nous aurons l'avantage de vous donner sous peu de plus amples informations à ce sujet.

Au nom de la S. S. M. S.
Helbling, président.

Alliance des samaritains suisses. — *Séance du Comité central du 24 juillet, à Baden.*

1^o La société n'a pas eu à organiser une collecte nationale en faveur des inondés de la Suisse, puisque les gouvernements cantonaux ont été chargés de cette mission par le Conseil fédéral. Nos sections se sont contentées de coopérer aux collectes dans diverses localités.

2^o Nos moyens financiers permettent à notre société d'organiser encore un cours de six jours, ou deux cours du soir. Ceux-ci auront lieu à Langenthal et à Liestal.

3^o Sur la proposition d'une section, nous avons commandé à l'administration du matériel de guerre de l'artillerie de vieilles cassettes à munition. Nous verrons si celles-ci peuvent être utilisées avec succès comme boîtes à pansements.

4^o Nous prions les comités des sections, et afin de nous éviter le paiement d'amendes postales, de bien vouloir inscrire sur les enveloppes qui nous sont adressées: *Franchise de port!* et de faire suivre cette indication des *noms de la section* et de *l'expéditeur*.

5^o Nos envois de matériel doivent dorénavant être affranchis, et nous sommes obligés de porter en compte du destinataire cet affranchissement.

H. O.

